

N/REF : 20/02/2025 11H00 C:025258 I:34750
V/REF : 02/25 - FOCH-MANGIN
V/Email reçu le Jeudi 20/02/2025 a 11H00

LE FICHER DE LA CONSTRUCTION

**7 RUE JAY
38000 GRENOBLE**

IMMEUBLE : 37 FOCH
37 BOULEVARD FOCH
38100 GRENOBLE

St Martin-H, le 04 Mars 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE DU 37 BD MANGIN A GRENOBLE - FOCH MANGIN
VOIR AVEC BEL PATRICK 06 12 09 66 31
L ACCES CAVE EST A L AGENCE

MOTIF : INTERVENIR POUR POMPAGE DES 2 CAVES (EU)
POMPER L EAU USEE AU SOL DANS 2 CAVES

Donneur d'ordre : Mme J BARET

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 27/02/2025 A 08H30
NETTOYAGE ET POMPAGE DES 2 CAVES D' EAUX USEES ET ENLEVEMENT DES
CARTONS DE SOULIERS ET DE DIVERS DETRITUS VOIR PHOTOS

OBSERVATIONS :

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de premiere urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer
l'origine de l'obstruction, mais ca n'est parfois qu'apres plusieurs
interventions que nous arrivons a déterminer la cause du refoulement et a y
remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
2,00	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 a 10km	1	180,44	360,88

TOTAL H.T.	360,88
T.V.A. a 10,00%	36,08
TOTAL T.T.C.En EURO	396,96

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN